



Signataire de la liste de candidatures

ÉLECTION DU CONSEIL NATIONAL DU 22 OCTOBRE 2023

Ce formulaire doit être remis aux partis, associations ou groupements car il doit faire partie du dossier « Liste de candidatures » déposé en une seule fois au service des votations et élections au plus tard le lundi 7 aout 2023 à midi.

Dénomination de la liste :

Nom, Prénom :

Date de naissance :
(jj.mm.aaaa)

Adresse privée :

NPA/Localité :

Tél. (facultatif) :

Signature : _____

MANDATAIRE : Les signataires de chaque liste de candidatures désignent parmi eux une ou un mandataire et sa remplaçante ou son remplaçant, chargés des relations avec les autorités.

NOTA : Une électrice ou un électeur ne peut signer qu'une liste de candidatures et ne peut pas retirer sa signature après le dépôt de la liste. Toute liste de candidatures qui, après vérification, ne comportera pas le nombre de signatures valables requis par la loi, sera refusée.